

rives du Niger. En un mot les choses sont arrangées en Egypte comme si le hattî-scheriff de Gullané n'avait jamais été publié, et il n'est sorte de ruses et stratagèmes qui ne soient mis en usage pour éluder le traité du 16 août 1838. Tout le monde est mécontent et pense que le pays marche rapidement à sa ruine. Les musulmans croient que leur empire doit finir dans l'année de l'hégire 1270 (nous sommes maintenant dans l'année 1257), et ils sont préoccupés et effrayés de l'idée de devenir gïaours (chrétiens) avant cette époque. »

#### FRANCE. — Paris, 28 novembre.

Il est question de porter M. de Lamartine à la présidence de la chambre des députés. Un nouveau journal, le *Dix-neuvième-Siècle*, a mis cette idée en avant : la *Presse* l'appuie avec chaleur, tandis que le *Siècle* et le *Courrier français* déclarent que s'ils devaient chercher un candidat dans les centres, c'est M. de Lamartine qu'ils désigneraient le premier.

— Des ouvertures ont été faites à notre gouvernement par le ministère anglais pour mettre en communication directe la ligne télégraphique nouvellement ouverte entre Londres et Douvres avec la ligne télégraphique qui existe entre Paris et Calais. Si les propositions étaient acceptées par le ministère français, Paris pourrait connaître en quelques heures des événements importants qui surviendraient à Londres et les habitans de la capitale de l'Angleterre pourraient également être instruits rapidement de toutes les nouvelles graves qui arriveraient par la voie de France.

— On lit dans le *Temps*, 30 novembre :

« Nous avons dit que le traité du 15 juillet serait impuissant à pacifier l'Orient. Chaque jour vient nous confirmer dans cette opinion. On a prétendu fortifier la Turquie et la Turquie s'affaiblit de plus en plus. On a voulu lui rendre la Syrie par la force, et la Syrie lui échappe par l'anarchie. On a voulu l'encourager dans ses réformes intérieures, et ses réformes échouent devant le mauvais vouloir des fonctionnaires, ou l'esprit routinier des populations.

Il est un fait qu'on ne saurait plus dissimuler, c'est que le sang chrétien bouillonne dans tout l'Orient, c'est que, malgré la générosité intéressée, malgré le libéralisme malheureusement tardif et inefficace du gouvernement turc, l'heure de l'émancipation sonnera pour nos frères, en dépit de la froide et égoïste politique des puissances qui ont jusqu'ici paralysé leur élan. Les signes précurseurs de cette émancipation se manifestent dans les atrocités commises par les Druzes sur les populations chrétiennes autant que dans les démêlés de la Porte avec la cour d'Athènes à propos des propriétés revendiquées par les Turcs sur le territoire grec.

D'une part la Porte ne peut protéger les chrétiens ni contre ses pachas, ni contre des hordes de montagnards sans frein ; d'autre part, elle les menace d'une guerre pour quelques prétentions en faveur de ses Turcs. Cette contradiction suffit pour montrer à quel point est déchue cette puissance. A l'époque des dernières nouvelles, le divan soumettait ses différends avec la Grèce à un conciliabule de diplomates chrétiens. En même temps deux vaisseaux anglais se détachaient de la station de Malte pour se porter sur les côtes de Grèce. Il était aussi question de réclamer l'aide de Méhémet-Ali pour pacifier la Syrie, et l'on prévoyait déjà que force sera de lui rendre tôt ou tard cette province pour la sauver des horreurs de l'anarchie. Ainsi se vérifie ce que disait lord Russell au parlement, que : « Sous l'administration du pacha d'Egypte, la Syrie avait une révolte tous les cinq ans, et sous celle de la Turquie elle en aura une tous les ans. »

#### BELGIQUE. — Bruxelles, 30 novembre

L'instruction du complot d'octobre paraît devoir se prolonger long-tems encore. Il s'agit d'interroger les ramifications que cette affaire pouvait avoir, si l'on en croit quelques confidences, jusque dans les états voisins. Un grand nombre d'individus plus ou moins haut placés ayant prétendu avoir reçu dans cette affaire des propositions ou des offres de participer au complot, on s'occupe de voir s'il n'y aurait pas lieu à les poursuivre pour non révélation.

(Globe.)

— On sait que l'Angleterre n'entretient point de relations diplomatiques avec la cour de Rome. La haine du papisme semble être un des points du dogme de l'église anglicane. Voici cependant que le ministère tory s'apprête à entrer en négociation avec le saint-siège, pour faire admettre une légation anglaise à Rome, et réciproquement, pour que sa sainteté accrédite un représentant près de la reine Victoria. C'est la nomination de M. O'Connell comme lord-maire de Dublin, et la nécessité de plus en plus pressante, de faire droit enfin aux griefs de l'Irlande, qui a déterminé le ministère à cette mesure. Le *Morning-Post*, son organe, qui prévoit combien elle doit être mal accueillie par ses coréligionnaires, fait remarquer que l'absence de ces relations était la cause de

beaucoup d'embarras publics et particuliers. Il assure que leur rétablissement produira de grands avantages, et qu'au surplus l'église anglicane est trop pure et trop solidement établie pour avoir rien à en redouter. Quant à nous, nous supposons que par l'entremise du saint-siège, le ministère anglais espère imposer plus de modération à O'Connell, sur lequel il ne peut guère avoir d'action autrement.

(Indépendant.)

#### GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 4 décembre.

Les journaux allemands ont, depuis quelque tems, été accablés sous le poids de correspondances particulières qui ont eu pour but de présenter sous un faux jour la position du grand-duché, celle de la ville de Luxembourg et, ce qui est assez singulier, l'esprit public des Luxembourgeois.

Les Luxembourgeois qui sont fort paisibles et très-rassurés sur leur avenir, et auxquels leur souverain vient de donner d'assez solides garanties de l'amour et de l'intérêt qu'il leur porte, les Luxembourgeois, disons-nous, ont été fort étonnés de ces récriminations. On les a laissés passer comme des nuages qui n'étaient pas assez intenses pour intercepter le soleil.

Voici que le *Journal de Francfort*, sur la foi d'un prétendu correspondant de Cologne, nous donne l'article suivant qui se trouve reproduit par plusieurs journaux de la Belgique :

« Luxembourg ressent déjà les suites fâcheuses de la rupture si prompte et si blessante des négociations. Ces suites se font sentir avant même que les gouvernemens allemands aient adopté la moindre représaille ; la garnison de la forteresse a résolu d'user de son droit et de tirer des villes prussiennes voisines tout ce dont elle a besoin. Par suite de cette résolution, on a déjà fait ici des masses d'achats de toutes sortes de marchandises, depuis les aiguilles jusqu'aux objets les plus chers, en sorte que les officiers supérieurs comme les soldats obtiennent maintenant par une commission, à meilleur marché et de meilleure qualité, tout ce qu'ils achetaient jusqu'ici dans les boutiques de la ville. Comme la ville de Luxembourg et ses environs ne vivent que de la garnison, il n'y a pas à prévoir ce que fera le gouvernement pour relever un peu la ville à laquelle on enlève tout d'un coup son pain. »

Cet article ne se borne pas à de simples phrases. Il comporte des faits ; quelques observations ne seront pas hors de saison.

La rupture des négociations n'est pas encore certaine. Il serait donc prématuré que des représailles fussent prises pour un cas quelconque.

Si les négociations sont, au contraire, effectivement rompues, les choses sont replacées dans leur premier état ; alors encore, où serait le moindre sujet de représailles ?

Quelle offense le roi grand-duc aurait-il faite à un gouvernement quelconque ? ou plutôt quelles mesures a-t-il prises, dans son grand-duché, qui exigeraient des mesures contraires chez nos voisins ?

La garnison fédérale de Luxembourg a jusqu'ici usé librement, sans contestation, d'un droit que personne ne peut lui interdire, le droit de faire venir de l'étranger les objets dont elle a besoin. Ni dans le passé, ni dans l'avenir, du moins telle est notre opinion, ce droit ne peut être enlevé à la garnison, parce qu'il procède d'un principe de liberté au-dessus de toute controverse.

Mais, la garnison fédérale jouit de l'exemption des impositions de l'état et de la ville, sur tous les objets assujettis à ces droits, tandis qu'ils pèsent sur les habitans du pays et de la ville.

Il y a, sous ce rapport, une différence de position, dont les conséquences sont défavorables aux habitans.

Les traités et actes de la confédération sur lesquels l'exemption susdite est fondée, sont mis à exécution. Les habitans de Luxembourg, par l'organe de leurs magistrats, sont, depuis des années, en instance auprès de leur gouvernement pour qu'il porte remède à un état de choses qui n'est nullement en rapport avec la législation du pays. Ils attendent que des mesures soient prises pour concilier les réglemens du droit fédératif avec les réglemens spéciaux du grand-duché et de la ville. La sollicitude du Roi ne manquera pas d'y pourvoir.

Remarquons, en attendant, que c'est une grande erreur que de dire que la ville de Luxembourg et ses environs ne vivent que de la garnison. Sans doute, la présence de la garnison augmente toujours en général la consommation dans une place de guerre, mais il ne suit pas de là que cette consommation soit l'unique ressource des habitans ; à Luxembourg, ce fait n'existe pas et ce que nous avons dit ci-dessus le prouve à l'évidence.

En général, les villes de guerre sont celles où il y a le moins de prospérité commerciale. Il est reconnu par tous les économistes, que, dans aucune forteresse, le plus ou moins de force d'une garnison, quel que soit son système d'approvisionnement, ne donne